

Québec, le 27 mars 2002

Monsieur André Boisclair  
Ministre d'État aux Affaires municipales,  
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau  
et leader du gouvernement  
Édifce Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le compte rendu de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'Île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.

Cette période d'information et de consultation publiques a pris fin le 22 mars 2002.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

p.j.

**Projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur  
par Kruger (Scierie Manic) inc.**

**Dossier : 6211-05-009**

---

---

**Période d'information et de consultation publiques  
du 5 février au 22 mars 2002**

---

---

*Compte rendu du  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*

---

---

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet d'aménagement d'un accès jusqu'à l'île René-Levasseur par Kruger (Scierie Manic) inc.* a pris fin le 22 mars 2002. Conformément au mandat qui lui a été confié le 23 janvier 2002 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 5 février au 22 mars 2002, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

## Le projet

La compagnie Kruger inc. (Scierie Manic) est l'une des rares sociétés privées engagée dans le secteur canadien des pâtes et papiers. Elle a obtenu du ministère des Ressources naturelles un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier pour l'aire commune 093-20 qui totalise une superficie de 14 953 km<sup>2</sup>. Cette aire englobe une grande partie de l'île René-Levasseur, située au centre du réservoir Manicouagan, soit une superficie de 1 799 km<sup>2</sup> ou 12 % de l'aire commune. L'étude d'impact précise que l'entreprise doit aménager ce territoire si elle ne veut pas voir diminuer son approvisionnement, ce qui mettrait en péril la viabilité de ses opérations et de ses usines de sciage sur la Côte-Nord.

Pour accéder à l'île et permettre le transport du bois de coupe, Kruger inc. devrait construire deux rampes d'accostage permettant la traverse par barge, d'une rive à l'autre, des camions de chargement. La largeur des rampes serait de 12 m et leurs longueurs respectives, de 165 m pour la rive sud et de 250 m pour la rive nord. Le projet comprendrait également l'installation de deux quais flottants, dont l'un pour l'usage de la compagnie et l'autre d'utilité publique. La dimension de ces quais seraient de 4 pi. par 32 pi. Enfin, la compagnie devrait également aménager à proximité de la rampe sud des chemins qui accèderaient aux quais flottants et une aire d'utilité d'une superficie d'environ 5,5 ha qui servirait au stationnement, au virage des camions et à l'entreposage temporaire de matériel divers.

Ce projet nécessiterait des investissements d'environ 6 millions de dollars et permettrait des emplois directs et indirects à quelque 1 200 personnes.

### Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans son étude d'impact, le promoteur mentionne que durant la phase de construction, les impacts les plus significatifs engendrés par l'aménagement des rampes concerneraient les pertes d'habitats potentiels pour les poissons. De plus, la qualité de l'eau pourrait être perturbée, mais des mesures appropriées ne laisseraient qu'un impact résiduel négligeable.

Durant la phase d'exploitation, le promoteur prévoit des retombées économiques importantes pour l'ensemble de la région, considérant le nombre d'emplois dans les scieries ainsi que pour les opérations forestières.

*(Extrait du communiqué émis le 5 février 2002)*

## Les activités de communication

### La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
Le mercredi 6 février 2002	Journal de Montréal	
Le mercredi 6 février 2002	Journal de Québec	
Les mercredis 6 et 20 février 2002		Plein-Jour sur la Manicouagan

**Le communiqué de presse diffusé par le BAPE**

Date	Nombre d'envois		Diffusion sur Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
Le 5 février 2002	Tous les médias régionaux de la Côte-Nord	124	Site gouvernemental et site du BAPE

**La liste des centres de consultation**

Centres	Adresses
Bibliothèque municipale Alice-Lane	6, avenue Radisson, Baie-Comeau
Université du Québec à Montréal Bibliothèque centrale	Pavillon Hubert-Aquin, 1255, rue Saint-Denis
Bureau du BAPE à Québec	575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

**La séance d'information**

<b>Date</b>	Le mardi 26 février 2002
<b>BAPE : Animation Accueil et prise de notes</b>	Thérèse Daigle, responsable du dossier Louise Bourdages, conseillère en communication
<b>Ministère de l'Environnement</b>	Pierre Michon, chargé de projet
<b>Promoteur</b>	<b>Kruger inc.</b> <u>Mme Lisette Roberge</u> Directrice de l'aménagement forestier Côte-Nord <u>M. Jean-François Mérette</u> Directeur général- Opérations scieries <u>M. Robert Demers</u> Biologiste / Procean
<b>Assistance</b>	30 personnes
<b>Durée</b>	De 19 h 30 à 20 h 30

**Les relations de presse et la revue de presse**

Un journaliste de CBSI - Société Radio-Canada – Sept-Îles a communiqué avec la responsable du dossier afin de connaître les modalités de la procédure dans le cadre de ce mandat. Dans la revue de presse, on retrouve des articles du journal *Le Devoir*, du *Journal Constructo* et de *Resam forestier* et les relevés de bulletins de nouvelles des médias électroniques, CBSI - Société Radio-Canada – Sept-Îles et CFER – TVA – Québecor Médias – Rimouski.

## Les inscriptions aux registres de consultation

Endroits	Nombre d'inscriptions	Nombre de commentaires
Bibliothèque municipale Alice-Lane	-	-
Université du Québec à Montréal	1	-
Bureau du BAPE à Québec	-	-

## Les préoccupations des citoyennes et des citoyens

Voici la liste des préoccupations et des questions formulées par les participants à la séance d'information :

- ❑ l'usage du bois traité dans la fabrication des quais flottants et les dangers que représente pour l'environnement le produit de traitement de ce bois ;
- ❑ la possibilité de l'utilisation de la barge par le public ou le personnel de ministères qui serait appelé à se rendre sur l'île à des fins de travail ;
- ❑ la pollution potentielle du réservoir entourant l'île René-Levasseur engendrée par l'augmentation du nombre d'embarcations privées attirées par le nouveau quai flottant ;
- ❑ l'impact de ce projet sur la forêt elle-même, puisqu'il y aura de ce fait exploitation forestière.

Québec, le 27 mars 2002

Thérèse Daigle, responsable du dossier  
En collaboration avec Louise Bourdages, conseillère en communication